

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Jérôme LOZANO - Mme Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mme Marie-Laure FARACO – M. Lionel AULANIER – Mmes Agnès GARROUSTE – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : Mme Aurélie MOULY à M. Gérald RIVIERE,
Mme Catherine RAYNAL à Mme Maryline SALVAN,
M. Ambdillah BACAR à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Laura HERNANDEZ-FAJARDO à M. Bernard FABRE,
Mme Christine TEULIER à M. Bernard AUGIER.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 avril dernier relative aux subventions aux Associations pour le Budget 2026.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer en complément une subvention de 600 € à l'Association Le Mineur Pétan'Club (n° RNA W123001523).

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.
Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20260709-20260709_04-DE
Reçu le 21/07/2026

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 juillet 2026**.
Publiée ou Notifiée le **15 juillet 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

Charlène CUESTA

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Claude GRANIER



Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.